

Commission de gestion du Conseil Communal de Penthelaz  
Législature 2006 – 2011

Rapport sur les comptes de l'exercice 2008

(préavis no. 44 – 2009)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission de gestion est composée de Corinne Borgeaud, Delphine Probst, Didier Chapuis, Olivier Frossard, Bernard Morel et Sandrine Berthoud. Laurence Fischli qui a démissionné du conseil est excusée. Elle n'est pas encore remplacée.

Ses membres ont défini le 19 janvier dernier les thèmes et objets qu'ils souhaitent traiter pour l'examen des comptes de l'exercice 2008, soit :

- la distribution de l'eau (fonctionnement et économies estimées)
- l'ancien site des Câbleries (les incidences depuis le rachat de Planzer)
- les comptes
  - \_Fonds de péréquation (compte 220352.90)
  - \_la facture sociale (comptes 710352 et suivants et 720 et suivants)
  - \_les actifs disponibles au bilan de la Commune
  - \_le CCP de la Commune (compte 104556.5).

La question des salles à disposition pour les sociétés de notre Commune ainsi que celle des descriptifs de poste ou cahier des charges pour les postes de travail au sein de l'administration et des services extérieurs de notre Commune a aussi retenu notre attention.

Ces différents thèmes ont été acceptés par la Municipalité qui a arrêté des dates pour discuter de ces objets et pour nous présenter les comptes de notre Commune de l'année 2008.

./.

## Première séance le 12 mars 2009 – ancien local des pompiers – péréquation et facture sociale

La Commission est représentée par : Sandrine Berthoud, Bernard Morel, Delphine Probst, Corinne Borgeaud, Didier Chapuis et Olivier Frossard.

La Municipalité est représentée incorpore avec M. Bonny, boursier.

Pour sa première séance, la commission de gestion souhaitait mieux comprendre les péréquations intercommunales et la facture sociale. Sujets très complexes et interdépendants d'un si grand nombre de paramètres qu'il a fallu tout le talent et la vulgarisation de notre boursier, Monsieur Bonny pour nous éveiller à ces dimensions.

Nous relevons la chance que nous avons d'avoir comme boursier M. Bonny, qui doit être l'un des seuls boursiers du canton à avoir créé un outil de contrôle des factures concernant la péréquation directe et indirecte. Cet outil, au demeurant très complexe dans ses calculs, ratios, etc., est d'autant plus précieux qu'il permet de comprendre les raisonnements du principe d'application de la péréquation et des répercussions que peuvent avoir certains changements, que cela soit dans l'effort fiscal, dans la capacité financière ou dans l'évolution de la population.

Notre commune bénéficie pour l'instant du système de la péréquation directe avec un solde en sa faveur de frs. 213'000.00 pour le budget 2009. Cette même péréquation est vigoureusement combattue par les communes qui doivent alimenter ce fonds.

Une seule certitude, c'est l'augmentation ininterrompue de la facture sociale + 27% entre le budget 2008 et celui de 2009 pour notre commune. Le montant prévu pour 2009 est de CHF 1'692'100.00. Même si nous devrions rester privilégiés dans le futur par la péréquation pour autant qu'elle subsiste telle que prévue, nous allons devoir faire face à de réelles difficultés financières dues à ces augmentations de charges.

Afin de sensibiliser tous les membres du conseil, nous recommandons une présentation de ce sujet lors d'un prochain Conseil Communal.

C'était un sujet complexe que M. Bonny a su nous présenter avec intérêt et professionnalisme. Nous l'avons remercié, de même que la Municipalité, pour leur disponibilité et leur précieux travail.

## Seconde séance le 18 mars 2009 – ancien local des pompiers - nouveaux compteurs d'eau

En date du 18 mars 2009, M. Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs de notre commune, et en présence de membres de la Municipalité, nous a présenté un exemplaire des nouveaux compteurs tels qu'ils ont été installés chez les particuliers ainsi que dans tous les bâtiments se situant sur la commune pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

./.

Il nous a, avec un certain brio et un grand professionnalisme, expliqué le fonctionnement de ces nouveaux compteurs et nous a dûment informé des avantages que ceux-ci procurent à notre commune, soit :

- Enorme gain de temps (de cinq semaines, le temps consacré aux relevés a passé à 1h30). En effet, ces compteurs peuvent être relevés à distance. A l'avenir, nul besoin de déranger les gens dans leur habitat
- Le relevé se fait automatiquement à chaque fin de mois et est mis en mémoire
- Appareils beaucoup plus précis que les anciens, qui permettent de détecter toutes anomalies
- Equipés d'une pile au lithium qui ont une durée de vie moyenne de 15 ans, celle-ci étant contrôlée lors des relevés

Il est à relever que plusieurs communes sont entrain de s'équiper de ces nouveaux compteurs. Notre commune étant propriétaire du logiciel de gestion, les employés des services extérieurs effectuent les relevés pour leurs comptes. Ce travail étant, par la suite, bien évidemment facturé à ces communes.

Un grand merci à M. Duperrex pour sa disponibilité.

### Troisième séance le 28 avril 2009 – Salle de la Municipalité – présentation des comptes

Etaient présents pour la Commission Didier Chapuis, Olivier Frossard et Sandrine Berthoud, les autres membres sont excusés. La Municipalité est représentée incorpore. Elle est accompagnée du Boursier, M. Jean-Daniel Bonny.

Ils nous présentent une projection du résultat de l'exercice 2008, qui se solde encore une fois par un excédent de revenus d'environ frs. 1'640'220.00. C'est le cinquième exercice bénéficiaire de suite et c'est un montant supérieur à celui de l'année dernière (2007 : frs. 1'617'084.81 d'excédents). Elle nous soumet également un projet d'amortissements comptables (frs. 582'694.00) et de création d'un nouveau fonds de réserve (Fond interdomaines de la Gare) et l'alimentation de différents fonds de réserve existants pour une somme de frs. 738'000.00 environ. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée de façon définitive sur cette projection; la Commission a la primeur de ces informations qui seront arrêtées de façon précise lors de notre prochaine rencontre.

La situation est bien sûr réjouissante, une année à nouveau exceptionnelle au niveau des rentrées d'impôts et d'une conjoncture encore en bonne santé nous permettent un excédent de revenus de plus d'un million six cents mille francs. Il convient malgré tout de garder les pieds sur terre au vu des investissements toujours importants auxquels notre Commune devra consentir ces prochains mois et/ou ces prochaines années pour maintenir ou développer ses infrastructures. Vous le savez, certains investissements, dont le Giratoire de Cossonay-Gare et les conduites d'eau du site de Venoge Parc, ont été retardés par différents facteurs. La Municipalité répond à toutes nos questions avec clarté et ouverture, nous l'en remercions vivement. Des compléments d'information pourront encore être apportés à la séance suivante.

./.

## Quatrième séance du 13 mai 2009 – Salle de la Municipalité – comptes (suite et fin)

A l'exception d'Yvan Roachat, déjà engagé pour une autre cause, la Municipalité présente et M. Bonny ont apporté aux membres de la Commission incorpore les réponses attendues. Elle nous a notamment rappelé la définition de la zone publique et nous a orientés sur la stratégie de l'entreprise Planzer Transports AG. Elle a confirmé la répartition du bénéfice 2008 dans les différents Fonds de réserve et les propositions d'amortissements extraordinaires présentés en séance du 28 avril 2009. Cette répartition nous semble logique et bien pensée. Elle a judicieusement amorti l'ancien immeuble Salomon et ne va pas renouveler l'avance à terme fixe de frs. 1'000'000.00, ce qui lui permet de rééquilibrer la dette financière par rapport à la dette comptable. Au 31 décembre 2008 les liquidités s'élèvent à frs. 5'108'000.00, elles sont en augmentation de frs. 505'000.00 par rapport à 2007, elles couvrent donc pratiquement la totalité des fonds de réserves à frs. 5'318'000.00. La dette par habitant régresse également de frs. 5'576.00 à frs. 4'976.00, nous nous en réjouissons.

Au cours de cette soirée, la Commission de gestion a procédé à la vérification des différentes pièces comptables de la facture sociale, de la péréquation financière, du CCP et de postes d'actifs du Bilan par sondage. Ces pièces correspondent avec exactitude aux opérations passées. La tenue des livres de comptes est impeccable, la comptabilité est tenue avec rigueur et précision. La comptabilité est également vérifiée par MGI Group Fiduciaire SA, qui en atteste l'exactitude dans sa correspondance du 23 avril 2009. Nous tenons à remercier M. Bonny et son équipe pour le travail effectué.

L'exercice a été extrêmement soutenu pour la Municipalité. La question de la location des salles sera reprise ultérieurement, de même que celle concernant la description des postes de travail et des cahiers des charges du personnel de notre commune, qui sont actuellement à l'étude.

### Conclusions

La Commission de gestion unanime tient à adresser ses sincères remerciements à la Municipalité incorpore, à M. Bonny boursier communal, ainsi qu'à tout le personnel de l'Administration et des services extérieurs pour la collaboration et l'excellent travail accompli durant l'exercice 2008. A l'unanimité, nous vous invitons donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à suivre intégralement la Municipalité dans les conclusions de son préavis municipal 44-2009, à savoir :

1. Adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2008 se soldant par un excédent de revenus de frs. 1'649'220.22 avant les écritures finales ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de frs. 582'694.35 ;

./.

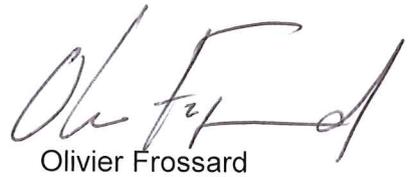
3. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de frs. 738'810.00 :
  - au fonds de réserve pour études interdomaines du quartier de la Gare
  - au fonds de réserve pour les jeunes de Penthaz
  - au fonds de réserve pour péréquation & facture sociale
  - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs impôts
  - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA
  - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique
  - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules
  - au fonds communal d'économie d'énergie (FCEE)
  - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau
  - au fonds de réserve pour travaux d'utilité publique
  - au fonds d'utilité publique
4. De virer le boni de l'exercice de frs. 327'715.87 au compte capital
5. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2008.

Ainsi fait à Penthaz le 28 mai 2009/SB

Le rapporteur (les rapporteurs)

  
Sandrine Berthoud

  
Didier Chapuis

  
Olivier Frossard

  
Bernard Morel

  
Delphine Probst

  
Corinne Borgeaud